



## PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction  
des relations avec les  
collectivités  
territoriales

Bureau de  
l'intercommunalité et  
des finances locales

### COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

Séance du 6 juillet 2012

#### COMPTE RENDU

M. Dominique BUR, préfet de la région Nord Pas de Calais, préfet du Nord, a présidé la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du vendredi 6 juillet 2012 ; la liste des participants figure en annexe.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Préfet ouvre la séance et présente l'ordre du jour consacré à une nouvelle consultation de la CDCI sur les projets de rationalisation de la carte intercommunale conformément aux évolutions juridiques introduites par la loi n° 2012-281 du 29 février 2012, visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale et modifiant les articles 60 et 61 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Le Préfet rappelle que le 20 janvier 2012, les membres de la CDCI ont émis un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale par 39 voix pour, 8 contre et 2 abstentions.

Au regard de la qualité des travaux de cette instance, de l'implication de ses membres et du caractère consensuel de la démarche qui s'est traduite par un vote favorable, il a souhaité acter le résultat par arrêté du 20 mars 2012 en stricte conformité avec le projet qui a été approuvé. Il s'agit d'un document d'orientation construit ensemble mais qui, n'a pas valeur de schéma au sens juridique de l'article L 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales puisqu'il n'a pas été adopté avant le 31 décembre 2011.

C'est pourquoi, il convient de mettre en œuvre les dispositions introduites par la loi du 29 février 2012. En effet, à défaut de schéma adopté avant le 31 décembre 2011, le préfet peut définir par arrêté pris avant le 31 décembre 2012, après avis de la CDCI, tout projet de modification de périmètre ou de fusion d'un EPCI ; dans le même calendrier, il peut proposer toute dissolution de syndicat.

En conséquence, le Préfet est amené aujourd'hui à consulter formellement à nouveau les membres de la CDCI sur les projets sur lesquels ceux-ci se sont déjà prononcés favorablement. Comme précisé à l'occasion de l'invitation à cette réunion, la commission dispose d'un pouvoir

d'amendement qui s'exprime dans des conditions de majorité identiques à celles prévues lors de l'élaboration du projet de schéma.

Dans ce cadre, les amendements déposés vont être examinés ; pour être adoptés, ils doivent recueillir la majorité des 2/3 des membres présents ou disposant d'un pouvoir soit 42.

Ces critères sont respectés pour la présente réunion ; en effet, 31 membres sont présents et 11 pouvoirs ont été régulièrement donnés ; ainsi 42 membres sont présents ou représentés.

Le Préfet rappelle que les travaux sont enfermés dans des délais voulus par le législateur ; une notification des arrêtés de projets de périmètre et de propositions de dissolutions de syndicats avant le 31 décembre 2012 et une signature des arrêtés de fusion ou de dissolution au 1<sup>er</sup> juin 2013 au plus tard pour une mise en œuvre avant le 31 décembre 2013.

Pour des raisons fiscales et financières, il paraît réaliste de fixer les effets de ces fusions, extensions de périmètre ou dissolutions au 31 décembre 2012, mais en fonction des attentes des élus, certains arrêtés pourront fixer une date d'effet au 31 décembre 2012 d'autres au 31 décembre 2013.

D'autres projets, nécessiteront, en revanche un peu plus de temps.

Ainsi la prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 devra être respectée dans la majorité des procédures qui seront mises en œuvre. Au cas par cas, en fonction des circonstances locales, les membres de la CDCI ont toutefois admis, au cours de leurs travaux, qu'un délai supplémentaire d'un an jusqu'au 31 décembre 2014, nécessaire à la finalisation des projets pourrait être accordé après examen durant l'année 2013.

A l'issue de la réunion de la CDCI, le Préfet engagera la consultation des communes, EPCI et syndicats concernés par les évolutions adoptées par la CDCI, en proposant les dissolutions ou les arrêtés de projets de périmètre correspondants.

Les communes et leurs groupements disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

En cas d'accord à la majorité qualifiée, le Préfet prononcera les dissolutions et fusions qui en découlent. Les conditions de majorité sont, dans ce cadre, allégées. Ainsi, à titre d'exemple, dans l'hypothèse d'une fusion d'EPCI à fiscalité propre, l'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Durant toute cette phase de consultation, à l'image de ce qui a été fait en 2011, le concours des services de l'Etat est bien évidemment acquis aux membres de la CDCI. Le sous-préfet est l'interlocuteur naturel et les services de la direction régionale des finances publiques apporteront aide et conseil nécessaires.

Le Préfet souhaite que les travaux se poursuivent dans le même esprit d'échange constructif et précise que la commission de coopération intercommunale du Pas-de-Calais a statué à l'unanimité afin de demander le rattachement de la communauté de communes de l'Enclave à la Communauté d'agglomération de Cambrai.

Il ajoute que M. Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur, a réuni les préfets sur un certain nombre de sujets et évoqué le processus de l'intercommunalité. Pour le gouvernement, le processus de la rationalisation de la carte intercommunale doit se poursuivre.

M. Patrick MASCRET, rapporteur général, remercie l'ensemble des membres de la CDCI et souhaite que l'esprit des réunions précédentes soit conservé. Il regrette cependant l'absence de certains élus, notamment certains de ceux qui ont déposé un amendement.

M. Joël WILMOTTE, président de la CC Sambre-Avesnois, souligne que plusieurs membres s'interrogent sur la convocation de la CDCI. L'arrêté du 20 mars 2012 est-il abrogé de ce fait ?

Le Préfet rappelle que l'arrêté ayant été pris après le 31 décembre 2011, les nouvelles dispositions lui imposent de consulter à nouveau la CDCI. Cela ne remet pas en cause le schéma arrêté du 20 mars 2012 qui est un projet d'orientation. Les membres de la CDCI ont toujours la possibilité de modifier les projets.

Il souligne que le juge, saisi par M. Joël WILMOTTE d'une demande de suspension et d'annulation de l'arrêté du 20 mars 2012, a rejeté sa requête en référé. Le jugement au fond n'est pas encore intervenu.

Le préfet invite les membres de la CDCI à examiner les projets qu'il soumet à son avis.

### **ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI**

M. Jacques LEGENDRE s'étant excusé, M. Jérôme DARQUES, président de la CC Voie Romaine, procède à la lecture de son amendement.

#### **Amendement du 29 juin 2012 par M. Jacques LEGENDRE, vice-président de la communauté d'agglomération de Cambrai**

*Il propose « la création d'un nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai, de la CC de l'Enclave, de la CC des Hauts du Cambrésis (à l'exception de la commune de Bantouzelle) et indique qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause du projet de création de l'EPCI n°12 mais d'une concrétisation en deux phases successives, qui correspond parfaitement aux souhaits des élus locaux. De ce fait, la partie sud de l'EPCI n°12 pourra être constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 selon la procédure des pouvoirs temporaires du Préfet avec adoption d'un amendement en CDCI. La réalisation de la partie nord de cet EPCI (c'est à dire la fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai avec les communautés de communes de l'Ouest Cambrésis et de Sensescaut) sera différée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 selon la procédure de droit commun sans nécessité d'amendement en CDCI ».*

M. Etienne STOCK, sous-préfet de Cambrai, souligne également cette démarche en deux temps visant à prendre en compte dans une première étape la demande de la CC de l'Enclave ; les travaux se poursuivent avec les collectivités locales pour mener à bien la deuxième étape dans le cadre du droit commun.

M. Patrick MASCLÉ rappelle que la démarche est conforme à l'avis du 20 janvier 2012 : la CDCI s'était en effet exprimée avec force pour dire qu'elle souhaitait que la communauté de communes de l'Enclave puisse intégrer la CAC. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour rattacher la CC de l'Enclave à la CA de Cambrai.

Le Préfet précise qu'il n'y a pas de modification par rapport au projet initial, mis à part le rattachement de la CC de l'Enclave.

#### **L'amendement est adopté à l'unanimité.**

M. Etienne STOCK, sous-préfet de Cambrai, rappelle les autres projets de rationalisation de l'intercommunalité dans son arrondissement soumis à l'avis de la CDCI

**EPCI n°13 amendé** : Extension du périmètre de la communauté de communes de la Vacquerie à la commune de Bantouzelle.

Dissolutions du syndicat intercommunal d'investissement du collège de Gouzeaucourt et des ses annexes sportives, du SIVOM de Carnières et environs, du SIVOM de Vinchy, du syndicat intercommunal du canal de la Sensée, du syndicat mixte pour la valorisation du haut Escaut et du SIVOM de Busigny-Maretz.

**Aucun amendement n'ayant été déposé, ces projets sont adoptés.**

## **ARRONDISSEMENT D'AVESNES**

M. Joël WILMOTTE procède à la lecture de son amendement.

Amendement du 29 juin 2012 par M. Joël WILMOTTE, président de la CC Sambre-Avesnois  
Il propose « le maintien de la CC Sambre Avesnois, qui serait composée des communes de Beaufort, Boussières-sur-Sambre, Eclaibes, Ecuélin, Hautmont, Saint Rémy Chaussée, Saint Rémy du Nord, Limont-Fontaine représentant une population totale de 19 125 habitants, à l'exception des deux communes de Berlaimont et Sassegnies. Ces deux communes devront être consultées à l'effet de connaître leur position ».

M. Damien DUCANCHEZ, maire de Marbaix, fait remarquer que l'amendement avait été rejeté à une large majorité lors de la réunion du 20 janvier 2012 ; il propose que celui soit à nouveau rejeté. Il précise que la commune de Boussières-sur-Sambre a émis le souhait de rejoindre la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

M. Patrick MASCLÉT revient sur les propos évoqués lors de la CDCI du 20 janvier 2012 sur le projet de l'EPCI n°18 amendé sur la fusion de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes rurales des deux Hespes, du pays d'Avesnes et des vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon, avec les communautés de communes Guide du Pays de Trélon et Action Fourmies et environs, concernant la difficulté de trouver un accord.

Il se fait l'interprète de M. Jacques DERIGNY, président de la CC Action Fourmies et environs, qui souhaite que les CC du Guide du Pays de Trélon et Actions Fourmies et environs puissent continuer à travailler ensemble avec le délai supplémentaire qui a été prévu.

Le Préfet précise que lors de la réunion du 20 janvier 2012, un accord avait permis de fixer la prise d'effet de l'arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cet engagement sera respecté.

Conformément à la demande des membres de la CDCI, M. le Préfet fait procéder au vote de l'amendement de M. Joël WILMOTTE à bulletins secrets.

### Résultat du vote :

Présents : 31  
Votants : 42  
Pour : 9  
Contre : 32  
Nul : 1  
Abstention : 0

**L'amendement proposé par M. Joël WILMOTTE est rejeté.**

M. Olivier ANDRE, sous-préfet d'Avesnes, rappelle les autres projets de rationalisation de l'intercommunalité dans son arrondissement soumis à l'avis de la CDCI.

EPCI n°16 amendé : Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Quercitain, de la communauté de communes du Bavaisis et de la communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles.  
Fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013.

EPCI n°18 : Fusion de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Rurale des deux Hespes, du Pays d'Avesnes et des vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe à l'exception de la commune de Quiévelon (effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans le cadre du droit commun) avec les communautés de communes Guide du pays de Trélon et

Action Fourmies & environs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013.

Fusion avec le syndicat intercommunal pour le ramassage des ordures ménagères (SIROM) et le syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de Solre le Château.

Fusion du syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes, du syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Eppe-sauvage, du syndicat intercommunal d'électrification de la vallée de l'Aunelle, du syndicat intercommunal d'électrification de Bousies Fontaine-au-Bois, du syndicat intercommunal d'électrification des écarts des 2 cantons du Quesnoy, du syndicat intercommunal d'électrification de Gognies-Chaussée, du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Solre-le-Château, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Taisnières-en-Thiérache et du syndicat intercommunal d'électricité du Val de Sambre.

Fusion du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la vieille sambre et du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois.

Dissolutions du syndicat intercommunal du collège de Solrexis, du syndicat intercommunal du CES de Sains du Nord, du SIVOM du canton de Trélon (SICT) et du syndicat intercommunal des eaux de la région de Gommegnies.

**Aucun amendement n'ayant été déposé, ces projets sont adoptés.**

### **ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

M. Hervé MALHERBE, sous-préfet de Douai, rappelle les projets de rationalisation de l'intercommunalité dans son arrondissement soumis à l'avis de la CDCI.

EPCI n°8 amendé : Fusion de la communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), du SIVOM Douai Nord Ouest (SIVOM DO) et du syndicat intercommunal de la région de Flines à Guesnain (SIRFAG). (Maintien du SIRA pour la compétence socio-culturelle. Ses autres compétences sont reprises par la CAD).

Fusion du SIADO avec la communauté d'agglomération du Douaisis pour les 6 communes situées sur son territoire (Courchelettes, Dechy, Douai, Flers en Escrebieux, Sin le Noble, Waziers).

Retrait de la commune de Brebières (Pas-de-Calais) du SIADO.

Le sous-préfet précise qu'à la demande des élus, il convient d'envisager une date d'effet des fusions pour la fin du premier trimestre 2013 plutôt qu'en fin d'année 2012. Il rappelle le maintien de la CC Cœur d'Ostrevent.

M. Dominique BAILLY, maire d'Orchies, prend acte de la situation mais regrette qu'il n'y ait pas eu possibilité de s'organiser autour d'une grande agglomération du Douaisis.

M. Patrick MASLET rappelle que cela avait été exprimé à l'époque et qu'une solution médiane a été trouvée. Ainsi le sous-préfet de Douai a engagé un processus de travail entre les 2 intercommunalités de la CA du Douaisis et de la CC Cœur d'Ostrevent.

M. Dominique BAILLY précise que l'Orchosis fait également partie de l'arrondissement de Douai.

M. Thierry LAZARO, maire de Phalempin, intervient en précisant que se posera la question des limites d'arrondissement.

**Aucun amendement n'ayant été déposé, ces projets sont adoptés.**

## ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

M. Patrick MASCLET procède à la lecture de l'amendement déposé par M. Alain BOCQUET excusé.

### Amendement du 29 juin 2012 par M. Alain BOCQUET, président de la CA de la porte du Hainaut

Il propose « en lieu et place de la fusion du syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable (SIRVAEP) et du syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé (SIDERC), que le SIDERC adhère au SIDEN-SIAN en lui transférant l'intégralité des services au vu desquels il a été institué, entraînant, conformément aux dispositions du a) de l'article L 5212-33 du code général des collectivités territoriales, sa dissolution à la date de ce transfert.

En conséquence, les communes membres de ce syndicat deviendront membres de plein droit du SIDEN-SIDAN dans les conditions prévues par les dispositions statutaires et les dispositions de C.G.C.T.

Les communes de Condé-sur-Escaut, Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies et Vieux-Condé viendront compléter la liste des communes membres du SIDEN-SIAN pour la compétence « eau potable et industrielle ».

Madame Valérie LETARD, présidente de la Communauté d'agglomération de Valenciennes, précise qu'elle-même et certains maires de sa CA n'ont pas eu connaissance de cet amendement et que ce dernier manque de cohérence par rapport au travail déjà fourni. Elle regrette l'absence de M. Alain BOCQUET qui ne peut de ce fait motiver son amendement.

M. Bernard BROUILLET, président du SIAV, s'étonne également de cet amendement.

M. Franck-Olivier LACHAUD, sous-préfet de Valenciennes, ajoute qu'il n'est pas conforme aux négociations entre les élus de l'Etat.

M. Paul RAOULT, président du SIDEN SIAN, mentionne qu'il n'est à l'initiative de cet amendement.

Le Préfet présente alors 2 options, soit la CDCI attend une séance en fin d'année au cours de laquelle M. Alain BOCQUET pourra présenter à nouveau et personnaliser son amendement, soit les membres de la CDCI procèdent au vote aujourd'hui.

La CDCI opte pour un vote à bulletins secrets.

### Résultat du vote :

Présents : 31

Votants : 42

Pour : 0

Contre : 39

Blancs : 2

Nul : 1

Abstention : 0

### **L'amendement présenté par M. Alain BOCQUET est rejeté.**

M. Patrick MASCLET souhaite évoquer la situation du syndicat d'électrification de Marquette-en-Ostrevant dont la fusion est envisagée avec le syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes et le syndicat d'électrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe.

Si la perspective de cette fusion n'est pas remise en cause par le dépôt d'un amendement, il souhaite s'assurer que l'actif du syndicat d'électrification de Marquette-en-Ostrevant disponible au moment de la fusion lui sera acquis.

Le sous-préfet de Valenciennes a accepté ce principe. Le reliquat sera aussi utilisé pour des travaux d'amélioration de l'éclairage public.

Il rappelle les autres projets de rationalisation de l'intercommunalité dans son arrondissement soumis à l'avis de la CDCI.

EPCI n°10 : Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la Communauté de communes Rurales de la Vallée de la Scarpe.

Fusion du syndicat intercommunal de la région de Valenciennes pour l'adduction d'eau potable et du syndicat intercommunal pour la distribution d'eau potable dans la région de Condé.

Fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de la région de Denain, du syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Roeux, Abscon, Mastaing, Emerchicourt, du syndicat intercommunal d'assainissement entre les communes d'Avesnes le Sec, Bouchain, Hordain et Lieu Saint Amand, du syndicat intercommunal d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales des communes de Douchy, Haspres, Noyelles, du syndicat intercommunal d'assainissement de Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith-Saint-Léger.

Fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec hypothèse de report d'un an après examen technique courant 2013 du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Condé-sur-l'Escaut, du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble, du syndicat intercommunal d'assainissement de Saultain, Estreux, Préseau avec les communes du syndicat intercommunal d'aménagement de la région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry-du-Hainaut, Petite Forêt qui transmettront leurs compétences « assainissement eaux usées » à cette nouvelle entité.

Fusion du syndicat mixte de dessèchement de la Vallée de la Naville avec le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Scarpe et du Bas-Escaut, le Syndicat pour l'entretien et le curage de la Petite Sensée, et le SI aménagement de l'Ecaillon et de ses affluents

Fusion du SI pour les transports urbains de la région de Valenciennes et du SI pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes

Fusion du SI de distribution d'énergie électrique et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes, du syndicat d'électrification de la Basse Vallée de l'Escaut et de la Scarpe et du SI d'électrification de Marquette-en-Ostrevant.

Dissolutions du SI à la carte de gestion du fonctionnement de la piscine d'Escaudain, du SI pour la création et la gestion d'une base de loisirs de Wavrechain-sous-Denain, du syndicat socio-éducatif et de loisirs de Famars, du SIVU intercommunal de loisirs Estreux-Sebourg, du SI pour la gestion du CES de Bouchain, du SI de fonctionnement et d'investissement du collège nationalisé « Voltaire » de Lourches, du SI de création et de gestion d'un site informatique à Prouvy, du SI pour la construction et la gestion de l'immeuble abritant la recette-perception de Marly, du SI pour la réalisation du programme d'aménagement de la troisième section de l'autoroute A2 et des échangeurs, du SI incendie et secours de l'Amandinois, du syndicat mixte « Les Tertiales » et du SI pour la consolidation de la rive droite de l'Hogneau.

Transformations du SIVOM de Mortagne du Nord en SIVU « petite enfance-activités socio-éducatives » et du SIVOM de Crespin, Quiévrechain, Thivencelles et Saint-Aybert en syndicat à vocation unique « piscine de Quiévrechain » avec possibilité de compétences optionnelles (art L5212-16 du CGCT).

**Aucun amendement n'ayant été déposé, ces projets sont adoptés.**

## ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

M. Patrick MASLET, présente l'amendement déposé par M. DELEBARRE, excusé, en rappelant qu'un amendement identique avait été déposé en janvier hors délai.

Amendement du 25 juin 2012 par M. Michel DELEBARRE, président de la communauté urbaine de Dunkerque

Il propose « l'adhésion de la commune des Moères à la communauté urbaine de Dunkerque ».

M. André-Pierre BECQUET, maire d'Uxem, s'affiche contre l'intégration des Moères pour le moment et mentionne que la situation actuelle respecte les choix de chacun, il serait préjudiciable de reprendre des discussions par rapport à la position adoptée le 20 janvier 2012. De plus, la décision de l'intégration de la commune de Ghyvelde doit intervenir simultanément. A défaut la CC Flandre serait amputée de 3 500 habitants ce qui serait une situation pénalisante.

Le préfet indique que ces projets pourront intervenir simultanément.

M. Luc WAYMEL, maire de Drincham, précise que la règle est d'étudier la position de la commune concernée et qu'il manque la délibération de la CC de Flandre sur la demande de rattachement des Moères.

Il précise que le nouvel EPCI n° 12 serait composé de 40 communes au lieu de 41.

A la demande des membres de la CDCI, le Préfet fait procéder au vote à bulletins secrets.

Résultat du vote :

Présents : 31  
Votants : 42  
Pour : 12  
Contre : 30  
Abstention : 0

**L'amendement présenté par M. Michel DELEBARRE est rejeté.**

M. Jérôme GUTTON, sous-préfet de Dunkerque, rappelle les autres projets de rationalisation de l'intercommunalité dans son arrondissement soumis à l'avis de la CDCI.

EPCI n°1 amendé : Extension de la communauté urbaine de Dunkerque à la commune de Ghyvelde.

L'adhésion de la commune de Spycker est effective au 31 décembre 2011.

Fusion du SIVOM de l'Aa et du SIVOM des cantons de Bourbourg et Gravelines.

EPCI n°2 amendé : Fusion des communautés de communes de la Colme, du canton de Bergues, de Flandre (sauf Ghyvelde) et de l'Yser.

EPCI n°3 et 4 amendés : Fusion des communautés de communes du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre-Plaine de la Lys (sauf Sully sur la Lys), rurale des Monts de Flandre, du Pays de Cassel et du SIVU du canton de Bailleul et regroupant les communes isolées de Hazebrouck, Wallon-Cappel et Blaringhem.

Mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec un report possible d'un an après examen technique courant 2013.

EPCI n°5 : Communauté de communes Flandre-Lys étendue à la commune de Sully-sur-la-Lys.

Fusion du syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre (SIEFC), du syndicat d'électrification rurale de Bourbourg, du syndicat d'électrification de Bergues, du syndicat intercommunal de construction d'un réseau d'énergie électrique dans la région de Morbecque, du syndicat d'électrification de Hondschoote, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Steenvoorde, des communes de l'ex-syndicat de Méteren et de la commune de Caëstre.

**Aucun amendement n'ayant été déposé, ces projets sont adoptés.**

## ARRONDISSEMENT DE LILLE

M. Luc MONNET, président de la CC du Pays de Pévèle procède à la lecture de son amendement.

### Amendement du 29 juin 2012 par M. Luc MONNET, Président de la CC du Pays de Pévèle

Il propose « que la commune de Pont-à-Marcq soit dans un premier temps et à minima rattachée à la CC du Pays de Pévèle et demande qu'un délai supplémentaire soit accordé avant toute décision sur l'arrêté de périmètre de l'EPCI n° 7 afin de travailler sur les possibilités de fusions envisageables, d'évaluer les conséquences en matière de finances et de compétences et d'entamer les négociations nécessaires pour avancer sur les futurs rapprochements dans le souci de préserver l'intérêt commun et l'intérêt des populations, à travers un projet de territoire cohérent ».

M. Benjamin DUMORTIER, maire de Cysoing, soutient l'amendement de M. Luc MONNET sur la nécessité d'un délai supplémentaire afin de creuser les questions de fonds notamment financières et sur les compétences. Il précise que la population a été écartée de cette démarche.

M. Dominique BAILLY s'interroge sur la recevabilité de cet amendement. La question s'était déjà posée lors de la réunion du 20 janvier 2012.

Tout en rappelant son regret de ne pas avoir vu aboutir le projet d'une grande agglomération du Douaisis, M. Dominique BAILLY rappelle que le travail mené jusqu'alors a permis d'asseoir la pertinence du périmètre de cet EPCI autour du périmètre de la Pévèle et que le travail se poursuit durant la phase de consultation des EPCI.

Le Préfet confirme que les travaux sur les aspects financiers se poursuivront.

M. Thierry LAZARO affirme son accord avec les propos de M. Dominique BAILLY. Il se prononce contre cet amendement.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, président de la CC Espace en Pévèle, partage le point de vue de M. Dominique BAILLY et de M. Thierry LAZARO et se prononce contre cet amendement.

Le Préfet ouvre le vote à bulletins secrets à la demande des membres de la CDCI.

### Résultat du vote :

Présents : 31  
Votants : 42  
Pour : 12  
Contre : 28  
Nul : 1  
Abstention : 1

**L'amendement de M. Luc MONNET est rejeté.**

M. Paul RAOULT procède à la lecture de son amendement en précisant qu'il ne concerne pas seulement l'arrondissement de Lille.

### Amendement du 29 juin 2012 par M. Paul RAOULT, président du SIDEN-SIAN

Il propose « en lieu et place de la fusion que, conformément aux dispositions du a) de L 5212-33 du code général des collectivités territoriales, le syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Camphin-en-Carembault et Phalempin, le syndicat intercommunal d'eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq, le syndicat intercommunal des eaux potables de la région de Masny et le syndicat intercommunal des eaux potables d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt adhèrent au SIDEN-SIAN en lui transférant l'intégralité des services au vu desquels ils ont été institués, entraînant leur dissolution à la date des transferts.

*En conséquence, les communes membres de ses syndicats deviendront membres du plein droit du SIDEN-SIAN dans les conditions prévues par les dispositions statutaires et les dispositions du CGCT. Les communes d'Avelin, Pont-à-Marcq, Ecaillon, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Aniche, Auberchicourt et Monchecourt viendront compléter la liste des communes membres du SIDEN-SIAN pour la compétence « eau potable et industrielle ».*  
*Les communes de Camphin-en-Carembault et Phalempin viendront compléter la liste des communes membres du SIDEN-SIAN pour les compétences « assainissement collectif, assainissement non collectif et eaux pluviales ».*

Il précise que la procédure de fusion paralyserait le fonctionnement du syndicat pendant 1 an. Si la fusion lui est imposée, M. Paul RAOULT refuserait l'adhésion de ces communes.

Il insiste sur le caractère technique de cet amendement.

M. Jean-René LECERF, conseiller général, demande des précisions sur les possibilités de retrait des communes dans le cadre des procédures de fusions et d'extensions de périmètre.

Madame Dominique JUHEL, chef du bureau de l'intercommunalité et des finances publiques à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales de la Préfecture du Nord, intervient afin de préciser que ces procédures ne pourront donner lieu, hors droit commun, au retrait des communes.

M. Paul RAOULT est rassuré par cette précision juridique.

Le Préfet confirme en ajoutant que la fusion consiste en un rapprochement entre les syndicats et que les communes membres ne sont pas concernées directement. Elles ne peuvent faire valoir un retrait.

A la demande de M. Jérôme DARQUES une suspension de séance de 10 minutes est accordée.

M. Patrick MASCLET propose à la commission d'adopter unanimement cet amendement qui n'a pas été adopté le 20 janvier 2012 car présenté tardivement.

**L'amendement est adopté à l'unanimité, à l'issue d'un vote à main levée.**

M. Paul RAOULT remercie ses collègues pour le vote de cet amendement.

M. Patrick MASCLET présente l'amendement de Monsieur Jean-Jacques CANDELIER, excusé :

Amendement du 29 juin 2012 par M. Jean-Jacques Candelier, président de la CC Coeur d'Ostrevent

*Il propose « le maintien en l'état du syndicat des eaux potables de la région de Masny et du syndicat intercommunal eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt. Il indique qu'il convient de tenir compte de la qualité et de l'efficacité du service public rendu en maintenant ces structures viables qui doivent continuer à exercer leurs compétences et que l'intégration de ces deux syndicats dans un établissement public de coopération intercommunale de telle ampleur ne respecte pas les réalités du territoire ».*

Les membres de la CDCI sollicitent un vote à bulletins secrets.

Résultat du vote :

Présents : 31  
Votants : 42  
Pour : 0  
Contre : 42  
Abstention : 0

**L'amendement de M. Jean-Jacques CANDELIER est rejeté.**

M. Marc-Etienne PINAULDT, secrétaire général de la préfecture du Nord, rappelle les autres projets de rationalisation de l'arrondissement de Lille soumis à l'avis de la CDCI.

Fusion de l'USAN, du SI d'aménagement du bassin de la Bourre, du SI d'aménagement du bassin de la Longue Becque, du SI d'aménagement du bassin de l'Yser, du SI d'amélioration de la Becque de Saint-Jans-Cappel, du SI des cours d'eau d'Estaires et environs, du SI assainissement agricole des communes de Camphin et Phalempin ; du SI assainissement vallée de la Lys et de la Deûle et du SI pour l'assainissement du bassin de la Libaude.

Les dissolutions du syndicat intercommunal d'établissement et d'exploitation du réseau câblé et du syndicat de communes en vue de la création et de l'exploitation du réseau câblé de Lomme, Loos, Haubourdin, Sequedin ne seront mises en œuvre qu'à l'issue de la négociation entre Lille Métropole et ces syndicats d'une part, le câblo-opérateur d'autre part, préalable à l'exercice effectif par Lille Métropole Communauté Urbaine de la compétence correspondante, programmé fin 2013.

Dissolutions du syndicat intercommunal pour le cadre de vie (SICAVIE), du syndicat intercommunal du Pévèle-Mélantois et du syndicat intercommunal pour le développement environnemental, sportif, culturel et social Herlies-Ilgies.

**Aucun amendement n'ayant été déposé, ces projets sont adoptés.**

Le Préfet indique les étapes suivantes de la procédure, rappelées dans le schéma distribué aux membres de la CDCI et joint au présent compte-rendu : les projets d'arrêtés de périmètre ou les propositions de dissolutions vont être notifiés aux EPCI et aux collectivités concernées qui auront trois mois pour se prononcer. La notification de ces arrêtés doit intervenir avant le 31 décembre 2012.

M. Jérôme DARQUES souhaite la saisine des communes fin septembre début octobre.

M. Dominique HALLYNCK, maire de Saint-Jans-Cappel, souhaite une saisine plus tardive.

Il est convenu que ces notifications se feront à l'issue de la période estivale.

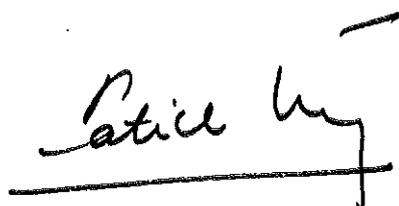
M. Benjamin DUMORTIER s'interroge sur les conditions de majorité requises.

Madame Eliane DEL DIN, directrice des relations avec les collectivités territoriales à la Préfecture du Nord précise les conditions de majorité à savoir : la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celle-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Préfet clôt la séance en renouvelant ses remerciements aux membres de la CDCI pour le travail accompli. Il souhaite la poursuite de la concertation dans la mise en œuvre des projets.

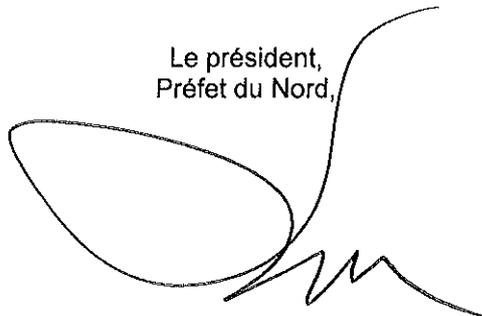
M. Patrick MASCLET exprime également ses remerciements aux élus.

Le Rapporteur général,



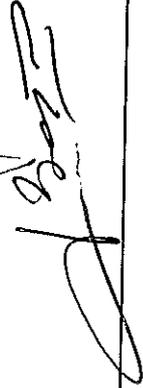
Patrick MASCLET

Le président,  
Préfet du Nord,

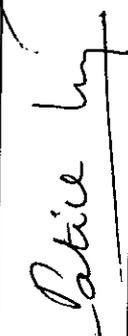
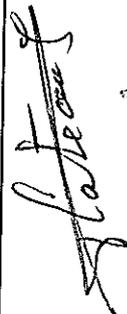
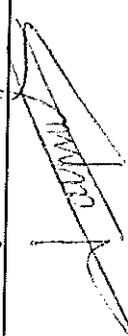


Dominique BUR

**COLLEGE DES COMMUNES (population < moyenne communale département (4009 hab)  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012**

Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
ALLAIN Jean-Marie	Maire de Marpent		
BECQUET André-Pierre	Maire d'Uxem		
BOCQUET Eric	Maire de Marquillies		
DECODTS René	Maire de Cassel		de-M. HOUEHER
DUCANCHEZ Damien	Maire de Marbaix		
HALLYNCK Dominique	Maire de Saint-Jans-Cappel		
HOULLIER Laurent	Maire de Rieulay		

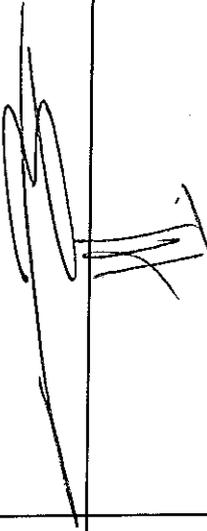
**COLLEGE DES COMMUNES (population < moyenne communale département (4009 hab)  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012**

Nom - Prénom	Qualité	émargement	Pouvoir
MASCLET Patrick	Maire d'Arleux		
PLATEAU Marc	Maire de Maincourt		
WAYMEL Luc	Maire de Drincham		

**COLLEGE DES 5 COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DU DEPARTEMENT**  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>émargement</b>	<b>Pouvoir</b>
DELANNOY Michel-François	Maire de Tourcoing		
DELEBARRE Michel	Maire de Dunkerque		
QUIQUET Eric	Adjoint au maire de Lille		
VANDIERENDONCK René	Conseiller municipal maire de Roubaix		
WERREBROUCK Michèle	Adjointe au maire de V.Ascq		

**COLLEGE DES AUTRES COMMUNES**  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
ALLOSSERY Jean-Pierre	Maire d'Hazebrouck		
BAILLY Dominique	Maire d'Orchies		
BATAILLE Jean-Pierre	Maire de Steenvoorde		
BAUDOUX Bernard	Maire d'Auinoye Aymeries		
COQUERELLE Jean-Luc	Maire de Montigny en Ostrevant		
DUMORTIER Benjamin	Maire de Cysoing		de M. BATAILLE
LAZARO Thierry	Maire de Phalempin		

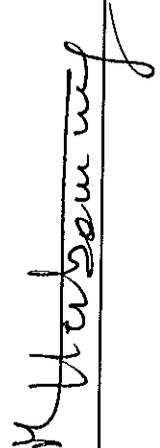
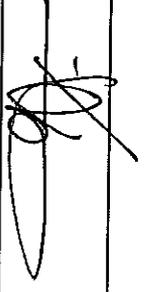
**COLLÈGE DES AUTRES COMMUNES**  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Engagement</i>	<i>pouvoir</i>
MACHEPY Serge	Maire de Solesmes		de M. RIQUET
RINGOT Bertrand	Maire de Gravelines		
RIQUET Dominique	Conseiller municipal maire de Valenciennes		

**COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE**  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
BOCQUET Alain	Président CC Porte Hainaut		
CANDELIER Jean-Jacques	Président CC Cœur Ostrevent		
DARQUES Jérôme	Président CC Voie Romaine		de M. LEGENDRE
DEBEUGNY Bernard	VP CC Monts de Flandre Plaine de la Lys		
DELANNOY Marc	Président CC Flandre-Lys		de M. DELEPAUL
DELEPAUL Michel	Président CC des Weppes		
DERIGNY Jacques	Président CC Action Fourmies & environs		
DETAVERNIER Jean-Luc	Président CC Espace en Pévèle		
DEVAUX Gérard	Président CC Caudrésis- Catesis		de M. MARCQAILLE

**COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE**  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
FIGOUREUX André	Président CC Canton de Bergues		de N. POYART
FREHAUT Alain	Président CC Bavaisis		
HERBOMMEZ Monique	Présidente CCR Vallée de Scarpe		de M. POIRET
LEGENRE Jacques	VP C Agglomération Cambrai		
LETARD Valérie	Présidente Communauté d'Agglomération de Valenciennes		
LETY Philippe	VP CC Cœur de l'Avesnois		
LOUVEGNIES François	Président CC guide Pays de Trélon		
MARECAILLE Yves	Président CC Ouest Cambresis		
MONNET Luc	Président CC Pays de Pévèle		
PARGNEAUX Gilles	Vice Président LMCU		de M. PAUVROS (doit partir à 11 h 15)

**COLLEGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE**  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

Nom - Prénom	Qualité	émarquement	pouvoir
PAUVROS Rémy	Président Communauté Agglo Maubeuge Val de Sambre		
POIRET Christian	Président CA de Douai		
POYART Alain	Président CC Cœur de l'Avesnois		
RICOUR Marie-Thérèse	Présidente CC Rurale Monts de Flandre	<i>Hym Pucier</i>	
VANWAEFELGHEM Alain	VP Communauté urbaine Dunkerque		
WILMOTTE Joël	Président CC Sambre- Avesnois	<i>de Fierfontaine</i>	de M. FREHAUT

**COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES ET SYNDICATS MIXTES**

réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
BROUILLET Bernard	Président SIAV		de M. DAUBRESSE Marc-Philippe
DAUBRESSE Marc-Philippe	Président SIVOM alliance Nord-Ouest	 absent -	
RAOULT Paul	Président du SIDEN-SIAN		

**COLLEGE DU CONSEIL GENERAL**  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

Nom - Prénom	Qualité	émargement	pouvoir
BRUNEEL Alain	Conseiller général du Nord		
DELVA Bernard	Conseiller général du Nord		
FILLEUL Martine	Vice-Présidente du CG 59		
KANNER Patrick	Président du Conseil Général		de Mme FILLEUL
LECERF Jean-René	Conseiller général		
MANIER Didier	Conseiller général du Nord		

**COLLEGE DU CONSEIL REGIONAL**  
réunion CDCI du vendredi 6 juillet 2012

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>émargement</i>	<i>pouvoir</i>
CAU Emmanuel	Vice-Président du Conseil régional		
ELEGEST Rudy	Conseiller régional		
MATTIGHELLO Annick	Conseillère régionale		